



## Commission de la jeunesse

### 3321 - Soutien aux collectivités locales et aux associations

#### Activités socio-éducatives en faveur des jeunes du Bas-Rhin et soutien à leur engagement

#### Rapport n° CP/2014/333

**Service gestionnaire :**  
Service de la jeunesse

##### Résumé :

Afin de renforcer la cohérence et l'efficacité de son action en faveur de la jeunesse, le Département a développé sa politique autour de priorités partagées avec les associations qui développent des actions socio-éducatives et favorisent l'engagement des jeunes.

Le présent rapport soumet à votre approbation, le soutien à la Fédération départementale des maisons des jeunes et de la culture du Bas-Rhin, à l'association Unis-Cité, ainsi que le soutien à l'opération Ville-Vie-Vacances de printemps 2014.

#### **1) Le partenariat avec la Fédération départementale des maisons des jeunes et de la culture du Bas-Rhin**

Créée en 1948, la Fédération départementale des maisons des jeunes et de la culture (FDMJC), association départementale de jeunesse et d'éducation populaire, regroupe au sein de son réseau 58 associations, 34 accueils périscolaires et 30 collectivités locales partenaires.

Elle développe à travers son réseau et en partenariat avec les collectivités locales, des politiques d'animation socioculturelle en direction de l'enfance, de la jeunesse et de la vie associative au service du lien social, avec toutes les forces vives volontaires d'un territoire.

L'association est employeur de 280 salariés permanents représentant 159 équivalents temps plein (ETP) et rassemble près de 450 bénévoles. Il faut ajouter 380 animateurs ou intervenants vacataires par an. Le budget total dépasse les 10 millions d'euros

La FDMJC du Bas-Rhin a signé avec le Département pour la période 2010-2012 un contrat d'objectifs afin de fédérer et mettre en réseau ses membres, contribuer à l'animation socioculturelle et aux dynamiques de développement local, et favoriser et accompagner les initiatives locales et en particulier l'engagement des jeunes.

Renouvelé pour la période 2013-2015, le contrat d'objectifs met en avant l'engagement de la FDMJC notamment à travers les Contrats territoriaux pour la jeunesse, la mise en œuvre d'une politique jeunesse cohérente à l'échelle des communautés de communes du Département et la participation active aux instances de réflexion sur les thématiques jeunesse et d'engagement des jeunes.

Partenaire incontournable de notre collectivité, il vous est proposé d'attribuer à la FDMJC une subvention de 163 200 € au titre de 2014 montant analogue à 2013.

#### **2) Le soutien à l'association Unis-Cité**

Unis-Cité Alsace a pour objet d'animer et de développer une nouvelle forme d'engagement des jeunes : le "Service civique", proposant à des jeunes de toutes origines sociales et culturelles et de tous niveaux d'études, de mener en équipe pendant une période de six

ou neuf mois et à temps plein, des projets d'intérêt général, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration de leur projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté.

Dans le Bas-Rhin, l'association Unis-Cité Alsace, partenaire reconnu et membre d'un réseau national, bénéficie d'un agrément au titre du Service civique volontaire délivré par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé).

Depuis 2004, l'association accueille une cinquantaine de volontaires par an dans le Bas-Rhin et depuis 2012 une trentaine dans le Haut-Rhin. Le recrutement des volontaires privilégie la diversité des profils, la mixité sociale et la mobilité. Les volontaires effectuent des missions d'intérêt général avec des associations ou des collectivités dans les domaines de l'environnement, du handicap, de la prévention, de la dépendance vieillesse, etc. Ils bénéficient d'une formation civique et citoyenne, d'un suivi au projet d'avenir et d'un accompagnement de proximité assurée par les coordinateurs.

Le Conseil Général du Bas-Rhin soutient l'association Unis-Cité depuis 2008. Un premier contrat d'objectifs a été signé pour la période 2009-2012, puis un deuxième pour la période 2013-2015. Le contrat d'objectifs contribue à renforcer l'impact de la politique jeunesse et à améliorer la visibilité de l'intervention départementale.

A ce jour, le bilan intermédiaire démontre la pertinence des actions engagées par les volontaires unis-cité en direction des usagers (*enfants, jeunes, personnes en situation de handicap et personnes âgées*).

Il vous est proposé de maintenir la subvention annuelle à 105 600 €, montant identique à 2013.

### **3) Opération Ville-Vie-Vacances**

Le Département participe depuis 1989 à l'opération "Prévention été" qui a pris en 1995 la dénomination de "Ville-Vie-Vacances".

Ce dispositif interministériel vise à prévenir la délinquance juvénile dans les quartiers difficiles. Les projets proposés (*activités d'insertion, sportives, culturelles et éducatives*) se déroulent nécessairement pendant les vacances scolaires et concernent prioritairement les jeunes de 11 à 18 ans, avec des objectifs privilégiant :

- les potentialités d'épanouissement personnel des jeunes ;
- les apprentissages sociaux et l'éducation à la citoyenneté ;
- la responsabilisation ;
- la solidarité locale ou internationale ;
- les logiques d'insertion sociales et professionnelle.

Les autres financeurs du dispositif sont l'Etat, la Ville de Strasbourg et, dans une moindre mesure, les autres communes concernées.

Les projets qui vous sont soumis concernent la période des vacances de printemps 2014.

La commission de la jeunesse s'est prononcée favorablement pour l'attribution des subventions récapitulées dans le tableau annexé.

Les propositions sont reprises dans les tableaux joints en annexe.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15014	65-65734-33	148 000,00 €	146 300,00 €	500,00 €
21102	65-6574-33	129 000,00 €	117 000,00 €	4 300,00 €
30475	65-6574-33	190 000,00 €	190 000,00 €	163 200,00 €
34013	65-6574-33	160 000,00 €	160 000,00 €	105 600,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 273 600 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives.*

*En application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens avec les administrations, elle autorise son président à signer la convention financière 2014 à intervenir entre la Fédération départementale des maisons des jeunes et de la culture du Bas-Rhin (FDMJC) et le Département et l'association Unis-Cité et le Département (convention établie selon le modèle annexé au règlement financier départemental).*

*Le soutien financier à ces deux structures s'effectuera selon les modalités suivantes :*

- versement d'un acompte de 50 % de la subvention 2014, dès réception de la convention financière signée ;
- versement du solde après accord du Conseil Général.

Strasbourg, le 22/04/14

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL